



Plan de Vaccination contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

version du 28/07/2025



Fiche technique

Objectif de la campagne de vaccination

Les objectifs premiers sont de créer une barrière pour limiter l'extension de la maladie et permettre à terme l'éradication de la maladie.

Les bénéfices secondaires attendus sont de permettre la reprise des mouvements et limiter les foyers et donc les dépeuplements.

Stratégie : ces éléments de stratégie seront définitifs après le CNOPSAV du 16 juillet

Vaccination **OBLIGATOIRE** des bovins de la zone réglementée afin d'obtenir une couverture supérieure ou égale à 75 % (et 95 % des cheptels).

Tous les animaux sont à vacciner (sauf les veaux qui naîtraient d'une vache vaccinée depuis plus de 3 semaines qui auront une immunité colostrale)

Nous vous recommandons de commencer par ce qui est facile et rapide (bâtiments, pâturage avec bonne contention, ..)

Organisation des chantiers

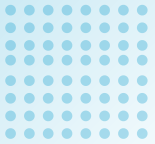
La réalisation des injections vaccinales est confiée aux vétérinaires sanitaires mandatés : les vétérinaires sanitaires de la zone réglementée sont automatiquement mandatés lors de la parution de l'arrêté préfectoral qui précise le zonage. Ils interviennent donc dans le cadre de la police sanitaire sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

Des DAV seront mis à disposition pour la certification de ces vaccinations : une extrême rigueur doit être apportée à cette certification au vu des enjeux pour les animaux qui seront séropositifs à l'avenir.



Plan de Vaccination contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

version du 28/07/2025



Organisation des chantiers (suite)

Pour l'organisation des chantiers :

- Les chambres d'Agriculture, GDS, CUMA vont mettre à disposition des praticiens des moyens humains (techniciens pour l'enregistrement des animaux, éditions des DAV par les GDS, personnel pour le changement des aiguilles) et matériels (couloirs de contention) afin que les chantiers puissent se dérouler le plus rapidement possible et dans le respect des règles de sécurité pour les intervenants.
- Les OPA et l'administration nous donneront les éléments pour la mise en œuvre pratique de ces appuis.

Pour toutes informations sur la demande de renforts, rendez-vous sur le site du GTV AURA : <https://gtvaura.org/documents-dncb>

Type de vaccin et modalités d'utilisation

- Vaccin retenu : LSDvaccine (laboratoire OBP, Afrique du Sud) vaccin vivant atténué homologue (souche Neethling)
- Schéma vaccinal : Injection sous-cutanée unique de 2ml - Rappel annuel recommandé dans les zones à risque élevé
- Délai de mise en place de l'immunité complète : 21 jours
- Durée d'immunité : Protection pendant au moins 11 mois
- Temps d'attente viande et abats : 28 jours
- Précautions d'emploi :

☐ **Transmission mécanique = changement d'aiguille à chaque animal**

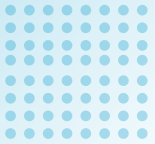
☐ **Vaccin vivant atténué = vaccin fragile après reconstitution ⇒ Prévoir une glacière.**

Prendre garde à ce que les pains de glace ne fassent pas geler les vaccins !



Plan de Vaccination contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB)

version du 28/07/2025



Effets secondaires et Pharmacovigilance

- Effets secondaires potentiels (incidence globale de 0,1 % selon ANSES) :

- ☐ Réaction locale bénigne au point d'injection
- ☐ Hyperthermie et abattement
- ☐ Syndrome vaccinal de type Neethling possible apparition de nodules n'excédant pas 2 cm de diamètre et qui rétrocedent spontanément en une à deux semaines. Ces cas doivent être déclarés à la DDetsPP qui décidera de la conduite à tenir.
- ☐ Chute de production laitière (pouvant atteindre 6-8 kg à J7 post-vaccination) qui ne perdure pas au-delà d'un mois.

Sur la précédente campagne des Balkans, en effet faible taux de remontée d'effets indésirables par rapport au nombre de doses utilisées : 64 effets secondaires rapportés sur 420 000 actes de vaccination

Les effets secondaires observés doivent faire l'objet d'une déclaration de pharmacovigilance :

[Pharmacovigilance ANSES](#)

